

**MISE EN PLACE D'UN MECANISME PERMANENT DE
REGLEMENT DES DIFFERENDS :
ECHANGES SUR QUELQUES QUESTIONS CLES**

**Réunion francophone informelle en ligne préparatoire à la
49^{ème} session du Groupe de travail III de la CNUDCI**

19 septembre 2024, 14h30 - 16h15 (UTC+1)

En complément des échanges de la dernière réunion francophone informelle tenue le 17 mars 2024, qui avait permis de présenter les points de vue d'experts de divers horizons sur les enjeux d'un mécanisme permanent de règlement des différends comme réponse aux limites de l'arbitrage d'investissement, la première partie de cette réunion veut privilégier le dialogue en proposant de débattre de quelques aspects saillants de cet élément de réforme. Sous la forme d'un débat contradictoire, trois questions seront successivement abordées, pour lesquelles, pour les besoins de l'exercice, un point de vue favorable à un mécanisme permanent ou à certaines de ces caractéristiques sera exprimé, et un point de vue plus critique, considérant le cas échéant que les autres propositions de réforme du groupe III suffisent à renforcer la légitimité du RDIE. L'objectif de cet exercice, au cours duquel les points de vue exprimés ne reflèteront pas nécessairement les vues personnelles de ceux qui les expriment, est d'apporter un autre éclairage sur les termes du débat pour permettre à chaque délégation de se forger une opinion précise. Chaque débat sera suivi d'un temps d'échanges qui permettra à l'ensemble des participants de questionner ou de compléter les points de vue exprimés.

Les discussions seront animées par M. Nicolas Angelet, Professeur de droit international public, Université Libre de Bruxelles (ULB) et Université de Ghent, et M. Arnaud de Nanteuil, Professeur de droit public, Université Paris-Est Créteil.

Dans la seconde partie de la réunion, la CNUDCI présentera un point sur les sujets en cours de discussions et les enjeux de la 49^e session du groupe de travail III.

Programme prévisionnel

14h00-14h30 Connexion des participants

14h30-14h45 Mots introductifs

- **Mme Florence Brillouin**, Directrice de la Francophonie économique et numérique, Organisation internationale de la Francophonie (OIF)
- **Mme Anna Joubin-Bret**, Secrétaire de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international (CNUDCI)

14h45-15h05 Débat n°1 : L'enjeu de l'indépendance et de l'impartialité

Dans l'arbitrage, les arbitres sont nommés par les parties, sans aucune régulation, ce qui conduit à ce que les mêmes personnes soient très fréquemment nommées, multipliant le risque de conflits d'intérêts. En outre les personnes nommées cumulent souvent plusieurs fonctions (avocat, arbitre, professeur), ce qui peut interroger sur leur impartialité. Il a aussi été avancé que la désignation des arbitres au cas par cas engendre un besoin de maintenir le flux de nominations et ainsi, un biais pro-investisseur. Le projet de statut prévoit un processus qui est totalement soustrait aux parties et régule drastiquement le cumul des fonctions.

15h05-15h20 Débat n°2 : La cohérence de la jurisprudence

L'arbitrage se fonde sur des tribunaux totalement indépendants les uns des autres, qui peuvent donc adopter des décisions incompatibles, voire contradictoires, sans possibilité de régulation. La difficulté est alors celle de l'impossibilité d'anticiper les décisions, ce qui est très dommageable pour les États sur la législation desquelles pèse toujours le risque de se voir opposer une interprétation inattendue d'un standard international. Le projet de statut du groupe III propose la mise en place d'un mécanisme permanent ou d'un organe d'appel pour y remédier.

15h20-15h30 Débat n°3 : La question du droit matériel applicable

Le mécanisme permanent aurait, en l'état actuel, à appliquer des règles matérielles diverses, issues de centaines ou de milliers de traités pour la protection des investissements. Dans quelle mesure ceci permet-il d'atteindre les objectifs poursuivis par la création d'un mécanisme permanent ?

15h30-16h10 Points d'information sur les sujets en cours de discussion au GT III

- Le mécanisme permanent et les questions transversales et de procédure, **M. Corentin Baslé**, juriste, Secrétariat de la CNUDCI
- L'instrument multilatéral et les travaux préparatoires de mise en place du Centre consultatif, **Mme Judith Knieper**, juriste, Secrétariat de la CNUDCI
- Discussion

16h10-16h15 Clôture

- **Représentant**, OIF